



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2024

**Début de séance :** 20h30

**PRESENTS :** CALMELS Anne, BRUN Christophe, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

**ABSENTS EXCUSES :** RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2024 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Vote des demandes de subventions ;
- Vote des taux ;
- Vote des crédits pour la formation des élus ;
- Vote des amortissements ;
- Application de la fongibilité des crédits ;
- Vote des budgets primitifs 2023 – Budget commune ; Budget eau-assainissement ; Budget photovoltaïque ;
- Délibération relative à la fixation d'un seuil pour le rattachement des charges et produits – Budget photovoltaïque
- Questions diverses ;

### **Délibérations et décisions du conseil municipal :**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** SAUVEPLANE Pierre a été désigné à huit voix pour afin de remplir cette fonction.

- **Approbation du PV du CM du 27 mars 2024 :** adopté à l'unanimité des membres présents.
- **CR des décisions du maire :** Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal du 27/03/2024.
- **Présentation des budgets :** la secrétaire Mme Chrystel COSTES, présente un à un les trois budgets communaux. Les délibérations afférentes à ces budgets seront délibérées au fur et à mesure de la présentation.

**Explication du principe de la fongibilité des crédits :** le conseil municipal peut autoriser Mme le Maire à exécuter des modifications budgétaires jusqu'à hauteur de 7.5% des recettes réelles de chaque section. Les dépenses relatives au personnel sont exclues de cette enveloppe.

**Vote d'une délibération instaurant l'application de fongibilité des crédits à hauteur de 2.5% de chacune de dépenses réelles de chacune des sections :** adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Budget communal**

#### **1. Section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 532 583.44 euros

##### **a) Dépenses :**

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 142 100 euros
- Charges de personnel (chapitre 012) : 143 800 euros
- Le poste atténuations de charges (chapitre 014) : 1 500 euros
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 59 050 euros

**Vote d'une délibération sur les demandes de subventions :** adoptée à l'unanimité des membres présents.



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2024

Nom de l'association	Décision
LE VELO D'ALCAS	300€
LES JOURNEES COSTE	1000€
LE FIL	300€
APE DES écoles de St Jean et de Tournemire	300€
Association du Rion Sec	300€
Association Vivre St Paul	300€
BAC : boule atomique du château	300€
LES RESTOS DU CŒUR	300€
ADMR Lartac et Vallées	150€
<b>TOTAL</b>	<b>3 250,00 €</b>

**Vote d'une délibération relative aux crédits pour la formation des élus : adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Les charges financières (chapitre 66) : 750 euros

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 1000 euros
- Les dotations pour les provisions (chapitre 68) : 6000€.
- La part d'autofinancement programmée (023) sur l'exercice 2023, s'élève à 178 183.44 euros,
- Opération d'ordre – amortissement des subventions d'équipement : 042 : 200 euros

**b) Recettes :**

- L'excédent antérieur reporté (002) s'élève à 142 431.44 euros
- Les atténuations de charges (013) sont : 0 euros
- Le chapitre relatif aux produits des services (chapitre 70) : 45 850 euros
- Le chapitre relatif aux taxes locales (731) : 114 202 euros

**Vote d'une délibération sur les taux : adoptée à l'unanimité des membres présents : pas d'augmentation des taux.** Pas d'augmentation des taux pour 2024.

	Taux 2023	Taux 2024
<b>Taxe foncière bâti</b>		
*taux de référence départemental = 20.69		
*taux de référence communal = 12.08	32.77*	32.77*
<b>Taxe foncière non bâti</b>	65.47%	65.47%
<b>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation</b>	9.18%	9.18%

- Produits aux impôts et taxes (chapitre 73) : 16 864 euros
- Les dotations et participations (chapitre 74) sont en augmentation : 190 236 euros
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont identiques à 2022 : 23 000 euros

## 2. Section d'investissement

La section s'équilibre à 548 693.01 euros en dépenses et en recettes.

**a) Dépenses :**

- Il a été reporté le déficit d'investissement de 2022 reporté : 156 447.92 euros.
- 375 895.09 euros sont prévus en opérations d'investissement, notamment pour les projets, dont 128 4 53,21 euros de restes à réaliser



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2024

Opération	RAR	BP Prévisionnel 2024
17001 Mise aux normes école	998.64 €	
18003 Nominatation et Numérotation des rues	386.10 €	100.00 €
18006 Aménagement cimetières		10 000.00 €
1902 Equipement informatique Secrétariat		500.00 €
1903 Voirie communale	10 211.76 €	55 000.00 €
19004 Réfection chemins Communaux		10 000.00 €
1906 Mise en sécurité Fort Saint-Jean		
1908 Divers	13 711.41 €	7 304.44 €
2101 Achat terrain Legros-Duquenne		16 000.00 €
2102 Ecole	1 581.07 €	11 000.00 €
2103 Quai		5 000.00 €
2201 PMR - Extérieur	13 436.77 €	5 000.00 €
2203 Berges St Paul	19 218.00 €	
2204 Aménagement Fort		20 000.00 €
2205 Réhabilitation GM	10 946.90 €	9 500.00 €
2206 Cœur de village - St Paul des Fonts		20 000.00 €
2301 LA BERGERIE -aire de retournement		2 000.00 €
2302 Travaux aux appartements		60 000.00 €
2303 Eclairage Public - LED	54 000.00 €	
2401 Grotte		20 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 490.65 €</b>	<b>251 404.44 €</b>

- Le remboursement du capital de la dette est de 11 350 euros, emprunts + caution des appartements. Il est prévu de verser une avance de trésorerie au budget annexe « photovoltaïque » d'un montant de 5 000 euros.

### b) Recettes :

- Les subventions 2024 sont programmées à hauteur de 46 532,55 euros issues de recettes restant à encaisser au titre du reste à réaliser.

RECETTES		RAR 2023	BP 2024
1321	Subv° Etat	55 381.83 €	
1322	Subv° Région	2 400.00 €	
1323	Subv° Dptmt	14 722.00 €	
1328	Autres	12 906.25 €	
1342	Amendes de police	3 750.00 €	
<b>13</b>	<b>Subvention d'investissement</b>	<b>85 410.08 €</b>	

- Les dotations en réserve d'investissement s'élèvent à 232 899.49 euros
- Le virement de la section de fonctionnement permet de pouvoir disposer d'un autofinancement de 178 183.44 euros
- Un emprunt prévisionnel de 52000€.
- 040 : 200 euros

**Vote du budget prévisionnel de la commune 2024 : adopté à l'unanimité des membres présents.**

### Budget eau-assainissement

#### 1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 295 957.53 euros.

#### a) Dépenses :

- Dépenses générales (chapitre 011): 30 150 euros
- Charges de personnel (chapitre 012) stables : 4000 euros
- Le poste atténuations de charges (chapitre 014) : 6 100 euros
- Les charges de gestion courante (chapitre 65): 20 000 euros
- Les charges financières (chapitre 66): 9 100 euros
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) restent stables : 1200 euros
- Dotation pour créances douteuses : 2 000€
- Le virement à la section d'investissement (023 –autofinancement) : 171 157.53 euros
- Dotations (chapitre 042) stable : 51 950 euros



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2024

### b) Recettes :

- L'excédent antérieur reporté s'élève à 187 179.55 euros
- La vente de produits et de services (chapitre 70) stable : 87 300 euros
- Autres produits de gestion (chapitre 75) : 100€
- Amortissement des subventions (chapitre 042) sont stables : 21 378 euros

## 2. Section d'investissement

La section s'équilibre à 249 588.69 euros en dépenses et en recettes.

### a) Dépenses :

- Les opérations d'investissement programmées à 200 110.69 euros
- Remboursement du capital de la dette : 28 100 euros
- Subventions d'équipements versées amorties à hauteur de 21 378 euros

### b) Recettes :

- L'excédent antérieur reporté à 26 870.16 euros.
  - Subventions : néant
  - Le virement de la section de fonctionnement permet de pouvoir disposer d'un autofinancement de 170 168.53 euros
- L'amortissement des actifs également constaté en recettes d'investissement. Pour l'année 2023, la constatation de ces pertes s'élève à 51 950 euros.

**Vote du budget prévisionnel annexe eau-assainissement 2023 : adopté à l'unanimité des membres présents.**

### Budget photovoltaïque

#### 1 - Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 300 euros.

### a) Dépenses :

Les dépenses prévues pour ce BP prévisionnel : s'élève à 2000€ :

- 700 € pour la maintenance du matériel installé, les frais de mise en service et l'assurance ;
- 112.80€ de virement à la section d'investissement ;
- 1048€ de dotations aux amortissements.

### b) Recettes :

En recettes sont programmées : 2000€ pour les ventes issues de l'autoconsommation du site (école communale, ce qui induira un mandat au budget principal de la commune) et la revente du surplus.

#### 2 - Section d'investissement

La section s'équilibre à 10 210.41 euros en dépenses et en recettes.

### a) Dépenses :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 210.41€ d'investissement et 3 000€ de capital de la dette

### b) Recettes :

En recette, :

- la collectivité verse au budget annexe une avance de trésorerie de 5000€ qui sera remboursée chaque année en fonction des résultats de l'exercice.
- Dotation aux amortissements : 1 048€ ;
- L'excédent antérieur reporté : 4 049.61€
- Le virement à la section de fonctionnement : 112.80€

**Vote des durées d'amortissements : adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Vote du budget prévisionnel annexe photovoltaïque 2024 : adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Vote d'une délibération relative à la fixation d'un seuil pour le rattachement des charges et produits : adopté à l'unanimité des membres présents.**

Fin de séance : 21h30

Le Maire  
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance  
SAUVEPLANE Pierre